



**HAL**  
open science

## Contribution sur Pierre-Daniel Huet, *Commentarius de rebus ad eum pertinentibus* (1718)

Isabelle Trivisani-Moreau

► **To cite this version:**

Isabelle Trivisani-Moreau. Contribution sur Pierre-Daniel Huet, *Commentarius de rebus ad eum pertinentibus* (1718). *Etudes littéraires*, 2012, 43 (2), pp.129-149. 10.7202/1014728ar . hal-03377311

**HAL Id: hal-03377311**

**<https://univ-angers.hal.science/hal-03377311v1>**

Submitted on 6 Jul 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Contribution sur Pierre-Daniel Huet, *Commentarius de rebus ad eum pertinentibus*, 1718.  
par Isabelle Trivisani-Moreau, Université d'Angers**

**1. Notice.**

Au terme d'une vie largement consacrée au savoir, Pierre-Daniel Huet (1630 –1721), évêque d'Avranches, rédige en latin le *Commentarius de rebus ad eum pertinentibus* qui paraît en Hollande en 1718<sup>1</sup>. Il s'agit de mémoires retraçant l'ensemble de la vie et de la carrière d'un homme dont le témoignage est important à plus d'un titre : travailleur acharné, Huet est en effet un polymathe qui a rencontré bien des érudits de son époque et a échangé avec les plus grands savants de toute la République des Lettres. La charge de sous-précepteur du Grand Dauphin, fils de Louis XIV, qu'il occupa aux côtés du Bossuet, est la marque de la reconnaissance de ses hautes capacités et indique la portée de son aura de lettré<sup>2</sup>.

Le *Commentarius* paraît à Amsterdam en 1718 chez Henri Du Sauzet (apud Henricum Du Sauzet). C'est Albert-Henri de Sallengre qui a préparé l'édition qui contient quatre cent vingt-sept pages de texte in-12. Celles-ci sont précédées d'une préface de l'éditeur et d'un catalogue des œuvres de Huet avec lieux et dates d'édition. À la fin de ce catalogue est signalé le *Commentarius de rebus ad illum pertinentibus* avec un autre nom de ville d'édition, La Haye (Hagae Comitum) ; nous n'avons cependant trouvé que des exemplaires portant l'indication « Amstelodami ». Ce nom d' « Hagae Comitum » peut s'expliquer par l'itinéraire du libraire Henri Du Sauzet : ce Toulousain, arrivé à Amsterdam en 1713 avait été reçu en 1715 à La Haye par la guilde des libraires et c'est précisément en juin 1718 qu'il est reçu dans celle des libraires d'Amsterdam : d'où sans doute cette double indication de lieu. Le texte est en outre suivi de deux index. L'*index prior* énumère les éléments principaux en suivant l'ordre du texte, tandis que l'*index posterior* classe les noms propres par ordre alphabétique avec des indications de page.

Que Huet se soit tourné vers la Hollande pour faire éditer ses mémoires n'a rien de surprenant : il existe une certaine diversité dans les lieux d'éditions de ses œuvres. Il n'est pas étonnant qu'un certain nombre d'entre elles aient vu le jour en Normandie, à Rouen ou à Caen puisque c'est dans cette dernière ville qu'il a passé une longue partie de sa vie. Toutefois la stature de Huet explique que la majorité de ses œuvres aient été publiées à Paris, une bonne

---

<sup>1</sup> Le texte en latin est disponible sur <http://books.google.fr>

<sup>2</sup> Pour une mise au point récente sur Huet voir le collectif *Pierre-Daniel Huet (1630-1721). Actes du colloque de Caen (12-13 novembre 1993)*, (Suzanne Guellouz dir.), Paris/Seattle/Tübingen, Biblio 17, PFSCS, 1994 et la notice rédigée par Dinah Ribard dans le *Dictionary of Seventeenth-Century French Philosophers*, Londres/New York, Thoemmes/ Continuum, 2008.

partie faisant rapidement l'objet d'une ou de plusieurs éditions chez des libraires hollandais. Ce fut par exemple le cas de la *Demonstratio evangelica* publiée en 1679 à Paris et en 1680 à Amsterdam, tandis qu'en 1698 le traité *De navigationibus Salomonis* paraît directement à La Haye.

L'ouvrage semble avoir été assez abondamment lu comme en témoignent le nombre de textes de 1718 disponibles dans les bibliothèques et surtout les fréquentes références dont il fait l'objet dans quantité d'ouvrages d'érudition : les mémoires de Huet offrent en effet une mine de renseignements sur les échanges dans les milieux intellectuels de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. C'est peut-être cet intérêt documentaire plus que littéraire qui explique qu'ils n'aient pas fait l'objet de réédition au XVIII<sup>e</sup> siècle. Au XIX<sup>e</sup> en revanche, deux traductions voient le jour : sans doute la langue latine dans laquelle ils sont rédigés constitue-t-elle désormais un obstacle à leur lecture, mais un obstacle que l'on juge nécessaire de lever par la traduction afin de rendre durable l'accès à l'œuvre. C'est d'abord à Londres en 1810 que John Aikin fait paraître *Memoire of the life of P. D. Huet, bishop of Avranches, written by himself and translated from the original latin, with copious notes, biographical and critical*, puis sont publiés à Paris en 1853 les *Mémoires de Daniel Huet, traduits pour la première fois du latin en français par Charles Nisard [avec divers opuscules de Huet]*. En 1993 Philippe-Joseph Salazar a repris cette traduction de Charles Nisard pour l'édition qu'il a fait paraître à la Société de Littératures Classiques<sup>3</sup> : ces traductions mettent donc en valeur la désignation générique de « mémoires », effaçant désormais le terme latin de « commentarius ».

---

<sup>3</sup> Pierre-Daniel Huet, *Mémoires (1718)*, introduction et notes par Philippe-Joseph Salazar, Toulouse, Société de Littératures classiques, 1993. C'est d'après cette traduction que le texte sera cité. La traduction n'a pas été modifiée, mais, selon les besoins, des précisions sur les termes latins employés ont été données. Les indications de page renvoient pour les premières à l'édition de Philippe-Joseph Salazar, pour les secondes à l'édition en latin de 1718.

## 2. La double définition du commentaire.

Afin d'expliquer le terme de « commentarius » utilisé par Huet pour désigner ses mémoires, il est commode de renvoyer aux *Commentarii* de César, ce que fait explicitement l'auteur à la fin de son livre. Mais ce terme évoque aussi l'autre sorte de commentaire auquel s'est largement consacré Huet, selon un sens aujourd'hui, et à l'époque également, plus répandu, le commentaire de l'œuvre d'autrui : le même terme désigne certes deux types d'écrits tout à fait différents, mais, chez un savant, le rapprochement ne semble pas fortuit.

Lorsque Huet rédige son ouvrage, la pratique des mémoires n'est pas un fait nouveau : très bien représentée au XVI<sup>e</sup> comme au XVII<sup>e</sup> siècle, elle ne saurait se limiter à la justification que certains nobles disgraciés entendent donner de leurs choix de clans ou de leur conduite militaire et politique : la rédaction de mémoires se rencontre certes dans des milieux au moins assez aisés pour savoir écrire, mais elle n'est pas le seul fait d'une élite masculine et concerne bien des femmes ainsi que des gens de rangs sociaux variés. Cette diversité d'origine a produit une véritable variété dans les formes, ainsi que dans les contenus<sup>4</sup> : la place du moi dans son rapport avec l'Histoire se révèle particulièrement modulable. Entre les deux pôles du moi et de l'événement bien des postes peuvent être occupés : le terme même de « mémoires », qui situe l'œuvre entre autobiographie et écriture de l'Histoire, est largement travaillé par la dimension de « document », que le singulier « mémoire » suggère de façon plus évidente. Avant de constituer une œuvre indiscutablement littéraire comme ceux que rédigera Chateaubriand, les mémoires ne s'inscrivent pas automatiquement tout au long de la période moderne dans un genre littéraire avec des codes aisément repérables, mais ils revêtent souvent le statut d'étape préalable qui les distingue de l'Histoire rédigée de façon plus définitive et officielle : cet état intermédiaire, dans sa dimension personnelle et relative, leur fait occuper une position spécifique par rapport à l'idée de vérité<sup>5</sup>. Si le travail de tri et de synthèse de la grande Histoire n'a pas encore été élaboré à leur occasion, certains de leurs rédacteurs mettent en revanche en avant l'authenticité (évidemment discutable) de propos qui n'ont pas encore subi de déformation.

---

<sup>4</sup> Voir, outre les travaux de Marc Fumaroli réunis dans *La Diplomatie de l'esprit*, Paris, Hermann, coll. Savoir : Lettres, 1998, l'article de Jean Garapon, « Les Mémoires du XVII<sup>e</sup> siècle, nébuleuses de genres », dans *Le Genre des mémoires, essai de définition* (Madeleine Bertaud et François-Xavier Cuche dir.), Paris, Klincksieck, Actes et colloques 44, 1995, p. 259-271. Plus largement voir les études d'ensemble sur les mémoires : Frédéric Briot, *Usage du monde, usage de soi. Enquête sur les mémorialistes d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1994 ; Emmanuèle Lesne, *La Poétique des mémoires (1650-1685)*, Paris, H. Champion, Lumière classique 10, 1996 ; Nadine Kuperty-Tsur, *Se dire à la Renaissance. Les mémoires au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Vrin, 1997 ; Frédéric Charbonneau, *Les Silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, Laval, Presses de l'Université Laval, 2001.

<sup>5</sup> Voir *L'Idée de vérité dans les Mémoires d'Ancien Régime* (Jean Garapon et Marie-Paule de Weerd-Pilorge dir.), *Cahiers d'Histoire Culturelle*, n° 14, 2004.

Le terme de « commentarius » qu'utilise Huet pour ses mémoires peut toutefois surprendre si l'on considère la date de rédaction du texte : depuis longtemps les mémorialistes du temps intitulent leurs écrits autobiographiques « mémoires », et l'exception de Blaise de Monluc, qui dicta vers 1570-1 ses commentaires publiés en 1592, est déjà ancienne : à cette date, un tel intitulé pouvait déjà paraître singulier. En témoigne ce qui s'est passé pour ce que nous désignons aujourd'hui sous le titre de *Mémoires* de Commynes. Ce dernier emploie certes régulièrement ce terme de « mémoires » pour les désigner : rédigés à la fin du XVe siècle, ils ne paraissent, de façon posthume, qu'au début du XVIe d'abord sous le titre de « Chroniques ». C'est la version révisée en 1552 par Denis Sauvage de Fontenailles de Brie qui semble avoir imposé le terme de « mémoires ». Monluc choisit à dessein d'employer l'anachronique terme de « commentaires » : en tant que chef de guerre il cherche ainsi à capter l'aura militaire du grand César. Pour l'évêque d'Avranches que fut Huet, la tentative de captation vise moins une telle héroïsation, qu'elle n'inscrit une prestigieuse référence à l'un des plus anciens et illustres modèles du genre des mémoires.

Pour éclairer le choix de Huet, il convient de renvoyer à d'autres mémoires, ceux que Jacques-Auguste de Thou rédigea ou fit rédiger en latin : parus en 1620 par les soins de Nicolas Rigault, ils constituent une réaction à la réception hostile et à la condamnation subies par les *Historiarum sui temporis libri*. Rédigé en latin à la troisième personne du singulier, ce texte souvent désigné sous le nom de *Vita*<sup>6</sup>, porte le titre de *Commentariorum de sua vita libri sex*. L'auteur est cette fois beaucoup plus proche de Huet qui l'évoque à plusieurs reprises dans son *Commentarius* : tous deux ont en effet rédigé leurs mémoires en latin, mais ils partagent aussi un goût pour les livres qui amène Huet au cours de sa vie, et donc de son livre, à rapprocher le sort de leurs remarquables bibliothèques. Comme Huet, De Thou est un savant : il apparaissait en bonne place dans le *De interpretatione* (1661) où Huet menait une réflexion sur la traduction. Les convergences d'intérêt entre les deux hommes rendent plus pertinent le rapprochement entre leurs textes que ce n'était le cas avec César.

Mais c'est précisément parce que Huet est un homme de Lettres et qu'il s'est particulièrement intéressé, comme on le voit dans le *De interpretatione*, au commerce avec les textes anciens, que le terme de « Commentarius » se révèle intéressant. On sait en effet qu'il n'entre que tardivement dans les ordres. Tonsuré à vingt-six ans seulement en 1656, il ne reçoit les ordres mineurs qu'à quarante et un ans en 1671 et prononce ses vœux à quarante-six

---

<sup>6</sup> Voir la traduction du texte par Anne Teissier-Ensminger, Champion, 2007 et Nadine Kuperty-Tsur, « La culture politique de Jacques-Auguste de Thou d'après ses *Mémoires*, dans *Mémoires d'État et culture politique en France (XVI-XIXe siècles)* (Jean Garapon dir.), Nantes, éd. Cécile Defaut, 2007, p. 35-55.

ans avant d'être nommé par le Roi évêque de Soissons à cinquante-cinq ans<sup>7</sup>. Auparavant c'est le savoir, dans ses dimensions les plus diverses<sup>8</sup>, qui a occupé et rempli son existence. La curiosité de Huet l'entraîne vers tous les domaines et se traduit dans la diversité de ses fréquentations : il entretient des correspondances multiples, en France et en Europe, par delà les différences de pays et de confession, mais aussi dans des milieux vraiment divers. Entre tous les savoirs ceux qu'il a longtemps privilégiés et qui constituent le fondement du *Commentarius*, ce sont ceux qui relèvent de la connaissance du patrimoine antique. Ses mémoires le montrent par conséquent dans la fréquentation régulière des œuvres de l'Antiquité : c'est à lui que La Fontaine adressa une fameuse épître « où il se moquait des gens qui opposent et préfèrent même notre siècle à l'Antiquité » (p.119/315-6) et il se range clairement du côté des Anciens sans pour autant être un proche de Boileau. L'intérêt pour les Lettres et les Langues, et particulièrement le latin, le grec, l'hébreu, le conduit non seulement vers l'apprentissage des langues mais vers leur connaissance approfondie : il est curieux des glossaires, notamment ceux qui concernent les mots dont l'usage s'est effrité avec le temps, tente de retrouver par lui-même les lois de leur grammaire. Il recherche les copies des textes anciens, notamment au cours du voyage qu'il entreprit pour rejoindre Samuel Bochart auprès de la reine Christine de Suède, compare les versions soit auprès de ses correspondants soit dans les bibliothèques. Reconnu pour ses capacités dans la critique des textes anciens, il est couramment sollicité par ses contemporains pour éclairer les *loci desperati* :

...Emeric Bigot vint en même temps et comme de concert avec Le Paulmier me demander mon avis sur un passage obscur de la même *Anthologie*, controversé entre lui et Graevius (...). Nous montâmes à ma bibliothèque pour y chercher et consulter le livre. Bigot ayant remarqué dans la marge plusieurs notes -comme j'ai l'habitude d'en écrire sur les livres que je lis- écrivit à Graevius qui préparait alors une nouvelle édition de l'*Anthologie* (...) que j'avais fait beaucoup de notes dont il pourrait illustrer cette édition. Graevius voulut que je les lui communiquasse aussitôt... (p. 61/147-8).

Ces enquêtes sur les copies s'accompagnent de la recherche d'éditions de ces textes anciens qu'il collectionne dans son ample bibliothèque, mais surtout qu'il annote conformément à la pratique érudite du temps. C'est d'ailleurs cet énorme travail d'annotation qui l'a conduit à chercher les moyens de donner à sa bibliothèque une seconde vie après sa mort afin que tout ce travail de glose échappe à la dispersion : il raconte avec quelle avidité les savants de son époque, et lui-même en particulier, se sont procurés les ouvrages annotés par des mains érudites, notamment celle de Scaliger. Ainsi Huet offre-t-il le précieux témoignage de

---

<sup>7</sup> À titre de comparaison, on peut évoquer la carrière ecclésiastique de Jean-Pierre Camus, qui, à vingt-cinq ans, dut obtenir une dispense pour devenir évêque de Belley.

<sup>8</sup> Voir Philippe-Joseph Salazar, « Pierre-Daniel Huet. Le sel et le thé », dans *De la Polygraphie au XVII<sup>e</sup> siècle* (Patrick Dandrey et Delphine Denis dir.), *Littératures classiques*, n°49, automne 2003, p. 201-222.

l'activité déployée en son temps autour de ces textes et de la façon dont ils furent diffusés : il est question dans sa relation d'un certain nombre de traductions, mais c'est tout de même une pratique qui, à elle seule, est manifestement moins courante que celle des commentaires. Le *De interpretatione* s'intéresse d'ailleurs à la question de la traduction en prenant position contre Perrot d'Ablancourt et la pratique des belles infidèles pour affirmer fortement l'exigence de l'exactitude du sens<sup>9</sup>.

L'origine de cet ouvrage se trouve d'ailleurs dans un travail relevant davantage du commentaire, celui qu'Huet était alors en train de mener sur un texte d'Origène. En 1652, il avait trouvé dans la bibliothèque de Christine de Suède une copie des commentaires rédigés par Origène sur saint Matthieu. Au retour de son voyage il forme un double projet à partir de cette copie : proposer une traduction en latin du texte grec, mais aussi illustrer (illustrare) Origène. L'étape de la traduction a fait naître chez lui l'idée du *De interpretatione* et a du coup contribué à retarder la publication finale : en 1668 seulement paraissent les *Origenis in sacras scripturas commentaria quaecunque Graece reperiri potuerunt*. On pourra noter la proximité de ce titre qui emploie le terme de « commentaria » avec celui de « Commentarius » utilisé par Huet pour désigner ses mémoires : l'œuvre d'Origène, considéré comme un des pères de l'exégèse biblique, est elle-même un commentaire d'un auteur sacré. Seules différences, celles de genre (neutre / masculin) et de nombre (pluriel / singulier) : à regarder de près les variations d'emploi du mot « commentarius » selon ces critères de genre et de nombre au fil du texte, il est difficile de voir là une indication générique manifeste. Le masculin pluriel l'emporte nettement aussi bien pour les commentaires philologiques que pour les mémoires ainsi désignés ; s'il est vrai que le singulier est rare, il n'est pas pour autant strictement réservé au seul titre choisi par Huet.

Pour le travail sur Origène le mot de « commentaire » n'a rien à voir avec la remémoration, mais avec l'explication. Huet a en effet amassé des matériaux et veut joindre à la traduction latine « avec mes observations, tout ce que je pouvais trouver d'écrits du même auteur et de la même nature » (p. 61/150). Cette somme débouche sur deux volumes qui contiennent, outre le commentaire de Saint Matthieu, des *Origeniana* : le suffixe en -ana évoque naturellement -Huet en est parfaitement conscient- une filiation avec le genre biographique des ana. Ce commentaire a d'ailleurs joué une place fondamentale et calculée dans la carrière de Huet qui avait d'emblée mesuré qu'il s'agissait d'une pièce maîtresse pour « quiconque se destine à une carrière sacrée » (p. 61/149) : s'il a su prendre le temps de mener

---

<sup>9</sup> Voir Emmanuel Bury, « Bien écrire ou bien traduire : Pierre-Daniel Huet théoricien de la traduction », dans *La Traduction au XVII<sup>e</sup> siècle* (Suzanne Guellouz dir.), *Littératures classiques*, n°13, octobre 1991, p. 251-260.

à bien cette œuvre, deux ans après sa parution, il est sous-précepteur du dauphin. Un tel résultat montre bien que, dans cette seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, la rédaction d'un commentaire, et surtout s'il porte sur un texte sacré, était suffisamment attendue pour constituer un efficace moyen de promotion.

L'emploi d'un même terme pour désigner deux écrits si différents pourrait avoir de quoi surprendre si l'on ne remontait dans l'histoire du genre du commentaire et particulièrement à l'analyse, mise en lumière par Jean Céard, qu'en donna Jean-Louis Vivès dans son traité *De ratione dicendi* (1532), analyse qu'on retrouve en 1536 chez Estienne Dolet dans son *Commentariorum linguae latinae tomus primus*. En ce deuxième tiers du XVI<sup>e</sup> siècle, les deux auteurs opèrent une distinction entre deux types de commentaire, l'un, le *commentarius in aliud* qui porte en général sur les ouvrages d'un autre écrivain, ce qui correspond à l'emploi alors le plus usuel, et l'autre, d'acception plus ancienne, le *commentarius simplex*. Les lectures données par J. Céard<sup>10</sup> de ces deux textes se révèlent particulièrement éclairantes pour l'entreprise de Huet qui, s'il vécut bien plus tard et rédigea ses mémoires à près de deux siècles de distance, demeure profondément marqué par les pratiques humanistes. Ainsi Vivès explique-t-il en latin : « *Alterum commentariorum genus esse diximus simplex, in quibus breuiter annotantur admonendae memoriae nonnulla* », 'Nous avons appelé simple le genre des commentaires dans lesquels est brièvement noté ce que l'on veut rappeler à la mémoire', selon la traduction de J. Céard qui explique ailleurs que ce *commentarius simplex* « enregistre brièvement ce que nous nous proposons de dire, note en termes rapides ce que nous avons dessein de développer, ou encore, non plus pour nous-mêmes mais à l'intention d'autrui, garde mémoire de nos actions » ; il n'est pas étonnant que cette définition, qui correspond si bien au genre des mémoires, s'accompagne chez Vivès comme chez Dolet de la référence immédiate à César. Très éclairante aussi est la remarque d'Étienne Pasquier sur le choix du terme de « commentaire » par Monluc : Pasquier justifie le rapprochement avec César en faisant remarquer que chaque fait mémorable noté par Monluc est immédiatement suivi d'un beau commentaire. Entre les deux sortes de commentaires, il existe au XVI<sup>e</sup> siècle, et manifestement encore pour un savant comme Huet près de deux siècles plus tard, plus de liens que la langue d'aujourd'hui n'en suggère.

---

<sup>10</sup>Voir Jean Céard, chapitre « Les formes du commentaire » dans *Précis de littérature française du XVI<sup>e</sup> siècle* (Robert Aulotte dir.), Paris, PUF, 1991, p. 177-192 et « Théorie et pratique du commentaire à la Renaissance », à paraître. Je remercie Catherine Magnien qui m'a fait connaître cet article ainsi que les travaux du séminaire de l'Institut de Recherches sur l'Histoire des Textes consacré au commentaire à la Renaissance qu'elle organise avec Jean Céard et Jean-François Maillard.



### 3. Un commentaire sur soi.

Selon les règles génériques du *commentarius simplex*, l'ouvrage de Huet conserve la mémoire des faits qui le concernent, mais choisit la première personne contrairement au modèle césarien. Six livres retracent d'abord l'enfance et la formation du jeune homme rapidement fasciné par l'étendue des domaines de la connaissance, de la géométrie à la philosophie en passant par l'astronomie, la dissection, et surtout la connaissance des langues et la lecture des textes anciens. Une telle curiosité sera renforcée par l'étape du voyage humaniste vers la Suède de la reine Christine, et non vers l'Italie : un tel changement de destination trahit un questionnement sur la modernité qui éclaire sur la place de transition qu'occupe Huet dans le monde des Lettres<sup>11</sup>. Il passe ensuite plus d'une quinzaine d'années dans le commerce des livres et des autres savants entre Paris et Caen, ville des origines, qui n'échappe pas à ses recherches érudites. Au milieu des aléas de toute une vie, deux objets dominant les souvenirs rapportés par Huet, le savoir et les amitiés intellectuelles qui lui sont attachées<sup>12</sup>. De 1670 à 1680, il séjourne à la cour où il a été appelé comme sous-précepteur du dauphin aux côtés de Bossuet : c'est alors qu'il devient académicien et prend ses premiers engagements dans l'Église. Après le mariage du dauphin, il s'installe d'abord à l'abbaye d'Aunay, devient évêque de Soissons puis d'Avranches par permutation, se démet ensuite de sa charge et séjourne à l'abbaye de Fontenay avant d'aller passer ses dernières années à la maison professe des Jésuites à Paris à laquelle il a légué sa bibliothèque.

Au cours de cette longue vie, l'écriture de Huet est polygraphique : son œuvre la plus connue, la *Lettre-traité sur l'origine des romans*, publiée en même temps que la *Zaïde* de Madame de Lafayette, témoigne de sa fréquentation des milieux mondains dont on pourrait trouver des traces dans ses poésies. Mais il existe aussi des œuvres d'érudition, notamment ce qui relève de la critique des textes anciens, et des ouvrages de théologie qui paraissent surtout vers 1680 quand sa vocation religieuse se confirme.

Plus tard apparaît chez Huet le désir d'une production autobiographique : en 1712 l'abbé de Tilladet fait publier des *Dissertations sur diverses matières de religion et de philologie* qui contiennent essentiellement des lettres et dissertations de la plume de Huet. On ne sait quel rôle joua exactement Huet dans cet ouvrage : il se défend certes au cours du *Commentarius* d'avoir inspiré un tel projet, tout comme Tilladet dans sa préface l'exempte de

---

<sup>11</sup> C'est ce qui a conduit E. Bury à parler à son propos d' « humaniste des Lumières ». Voir « L'humanisme de Huet : « paideia » et érudition à la veille des Lumières. » dans *Pierre-Daniel Huet...*, *op. cit.*, p. 197-209.

<sup>12</sup> Je me permets de renvoyer à mon article, « Les mémoires de Huet entre savoir humain et devoir divin », dans *L'Expression de l'inoubliable dans les mémoires d'Ancien Régime* (Jean Garapon dir.), Nantes, éd. Cécile Defaut, 2005, p. 147-165.

toute participation. Toutefois, comme l'a signalé A. Shelford<sup>13</sup>, le choix des pièces rassemblées soigne si bien ses intérêts -notamment à propos de la querelle avec Samuel Bochart- qu'il est permis d'émettre quelques doutes. C'est peut-être cet ouvrage qui inspire en tout cas à Huet le désir d'écrire ses mémoires : de cette année date en effet le début de la rédaction du *Commentarius*. À ces deux ouvrages qui, en inscrivant la trace laissée par Huet dans le champ des Lettres, dessinent sa biographie, il faut ajouter un dernier volume, le *Huetiana*, écrit en français. Ces *ana* ne seront publiés chez Jacques Estienne qu'en 1722, un an après la mort de Huet par les soins de l'abbé d'Olivet. Dans son *Eloge historique de l'auteur*, l'éditeur explique la forme éparse de cette collection de près de cent quarante souvenirs ou réflexions personnelles par le défaut de mémoire qui frappe l'auteur à la fin de sa vie et qui pourrait aussi expliquer une rédaction en français alors que l'ouvrage plus achevé du *Commentarius* est composé en latin. Malgré cette disparité formelle, les convergences de contenu sont nombreuses : le redoublement de l'entreprise mémorielle témoigne de la nécessité, aux yeux de Huet, d'un travail d'anamnèse sur l'ensemble de sa vie.

Comment concilier une telle aspiration avec la suspicion, particulièrement redoutable pour un homme d'Eglise, de vanité, suspicion que ne saurait manquer de faire naître un écrit nettement tourné vers soi ? Les diverses stratégies de conjuration qu'essaie Huet ne sont, il faut le reconnaître, pas très convaincantes car il se montre souvent très conscient de sa valeur intellectuelle : ainsi, la scène d'émulation étymologique avec Christine de Suède à propos d'un passage de Pausanias évoquant un personnage nommé « Huétion », scène où il se donne le dernier mot. Il suggère l'infériorité de Bochart, incapable de reconnaître chez un poète de l'*Anthologie grecque* l'erreur d'un copiste. Il feint la naïveté quand il prétend être le seul à résoudre les problèmes posés par les *Isopsepha* de Leonidas d'Alexandrie. Le commerce qu'il peint avec ses nombreux correspondants et amis semble bien souvent être un moyen de rappeler en quelle estime ceux-ci le tiennent. La relation de toutes ces anecdotes par lesquelles il reprend les erreurs commises dans le cadre de l'activité critique relève de la fabrication d'une image, celle du savant : mais au delà de la fabrication de sa persona, ces anecdotes, qui soulignent son exigence à propos de l'établissement des textes, disent l'inquiétude qu'il n'y ait, après lui, plus personne pour y atteindre. S'il tient tant à se peindre en savant c'est, de fait, parce que c'est aux savoirs qu'il a consacré sa plus grande énergie dans les différents moments de sa vie : persuadé que c'est là le plus important, il fait de son *Commentarius* une dernière tribune pour rappeler l'enrichissement et le bonheur que procurent travail et échange

---

<sup>13</sup> April G. Shelford, « Amitié et animosité dans la République des Lettres : la querelle entre Bochart et Huet », dans *Pierre-Daniel Huet...*, *op. cit.*, p. 99-108.

savants. Mais ce discours s'accompagne de regrets : ce qui se répète avec insistance, c'est l'angoisse de la perte de tous ces savoirs du passé dont il se fait le dépositaire. Sa longue carrière lui a permis de mesurer les profondes transformations dans les pratiques culturelles de son époque et la révolution de l'exercice savant : et c'est parce qu'il a une conscience aiguë de ce qui risque de se perdre à travers ces changements qu'il conçoit ses mémoires comme un moyen de maintenir ce qui doit l'être<sup>14</sup>. Les faits et textes du passé sont menacés par les philosophies nouvelles : opposé à la « table rase » des cartésiens, Huet cherche à perpétuer les pratiques humanistes qui confèrent aux textes anciens un rôle définitivement primordial. Le *Traité philosophique de la faiblesse de l'esprit humain*, qui paraîtra de façon posthume et semble porteur d'un message sceptique, peut être compris en ce sens : la remise en question d'un exercice de la raison rend à la mémoire tous ses droits.

C'est dans cette perspective de maîtrise que peut s'interpréter la fabrication de l'image du savant à travers le texte : le choix du latin se révèle moins un pacte de filiation avec César qu'il ne correspond tout simplement à la langue ordinaire des savants dont Huet entend maintenir l'usage. Au cours de sa carrière il a rédigé des œuvres en latin comme en français, mais les œuvres qu'il fait paraître depuis le début du XVIII<sup>e</sup> siècle sont majoritairement en français<sup>15</sup> si bien que le choix du latin à cette date détone : au sein du *Commentarius*, le latin devient un lien entre le présent et le passé. Au delà de la posture de l'érudit humaniste, ce qu'il cherche à forger s'appuie sur le modèle de l'échange savant tel qu'il l'a largement pratiqué avec ses amis dans toute l'Europe. Mais c'est parce que ce modèle est menacé de caducité, au moins dans sa langue ordinaire, qu'il fait acte de résistance en choisissant le latin pour ces mémoires.

Le latin constitue donc une démarche pleinement calculée de fidélité aux pratiques héritées, mais il convient de ne pas la restreindre au seul domaine de l'échange savant et de la relier aussi à la double origine générique du commentaire. Il n'est pas très étonnant que Huet se soit distingué de ses contemporains en relatant sa vie non pas par des mémoires en français, mais par un *commentarius* en latin : son érudition et son attachement à l'analyse des textes anciens amènent à émettre l'hypothèse qu'il a, en pleine connaissance de cause, voulu, lui le spécialiste de ces textes et de leurs commentaires, se référer à la double forme du *commentarius simplex* et du *commentarius in aliud*. D'autant, comme l'a montré J. Céard, qu'il a pu exister de vraies proximités entre ces deux formes puisque l'entreprise scientifique

---

<sup>14</sup> Voir mon article, « La transmission d'un patrimoine culturel dans les *Mémoires* de Pierre-Daniel Huet », dans *Le Temps de la mémoire II : soi et les autres* (Danièle Bohler et Gérard Peylet dir.), *Eidôlon*, décembre 2007, n°79, p. 363-377.

<sup>15</sup> Emmanuel Bury, « L'humanisme de Huet... », art. cit. , p. 202.

du commentaire menée sur l'œuvre d'autrui ou sur un vaste sujet amène à tisser de nombreux liens entre l'objet du commentaire et son auteur : le commentateur cherche en effet à entrer dans la pensée de celui qu'il commente et rapporte ce qu'il analyse à sa propre expérience et sa propre culture. D'une certaine manière il est logique que Huet ait choisi la langue du commentaire pour parler de lui.

Mais son texte fait également état de sa capacité d'adaptation à son temps et surtout du travail qu'il a mené pour adapter la forme du commentaire aux évolutions de celui-ci. C'est en effet lui qui a présidé à la réalisation des commentaires *ad usum Delphini* dont le projet avait été formé par le duc de Montausier<sup>16</sup> : celui-ci, homme de guerre, cherchait à concilier ses activités, parfois incompatibles avec la tranquillité du cabinet, avec son goût pour les textes (p. 109-110/286-7) et chargea Huet de mettre au travail une équipe de commentateurs dans le cadre d'une ample collection. Même si Huet n'affiche pas le moindre désaccord avec le projet de Montausier, il était inévitable que la double paternité de cette réalisation rende les objectifs de la collection *ad usum delphini* finalement complexes. Pour Huet l'enjeu savant est repérable à différents traits : l'idée même de collection tendait d'abord à mettre à disposition une très large offre du patrimoine latin, sinon de façon exhaustive, du moins selon des méthodes exigeantes, comme en témoigne l'application des différents collaborateurs à se conformer au canevas mis au point par le directeur de la collection. À cela devaient aussi s'ajouter les *indices* dont l'idée originale revient en propre à Huet qui en avait apprécié l'usage pour la consultation des livres sacrés et y voyait également un moyen « de renfermer, de circonscrire pour ainsi dire, une image de la pure latinité » (p.111/289). On perçoit qu'il existe à certains égards un décalage entre les motivations des deux hommes, qui est lié à leur condition : malgré une instruction plus poussée que la plupart des gens de son rang, Montausier ne poussait pas l'érudition aussi loin que Huet, ce qui laisse entrevoir quelles difficultés le public mondain cultivé pouvait rencontrer dans la lecture des textes anciens. C. Volpihac-Auger a rappelé la diversité qui pouvait exister dans la présentation des éditions de textes latins avant 1670 : celles-ci posent des problèmes matériels quand il s'agit de grands in-folio difficilement manipulables ou à l'inverse de petits in-12 donnant un texte compact avec des caractères dont la taille réduite entrave la lecture. Mais c'est aussi la compréhension des textes qui se trouve gênée, soit qu'il s'agisse de simples exemplaires de travail sans la moindre annotation, ce qui ne facilite pas l'entrée dans une autre langue, soit au contraire

---

<sup>16</sup> Pour une analyse approfondie de ce projet voir les deux ouvrages collectifs : *La Collection Ad usum Delphini. L'Antiquité au miroir du Grand Siècle* (Catherine Volpihac-Auger dir.), Grenoble, ELLUG Université Stendhal 2000 et *La Collection Ad usum Delphini. Volume II* (Martine Furno dir.), paru au même endroit en 2005.

qu'on ait affaire à des éditions commentées avec un souci scientifique tel qu'il en devient décourageant : la recherche de l'exhaustivité dans les variantes et les interprétations rend elle aussi les textes difficiles d'accès. L'ensemble de la collection s'en trouve investie d'une large visée : contrairement à ce que l'expression « ad usum delphini » pourrait laisser penser, elle est loin de n'être destinée qu'au seul royal élève de Montausier et Huet, mais elle vise aussi un public mondain auquel elle entend faciliter l'accès aux textes latins. Devant cette entreprise de vulgarisation les réticences du public savant, et notamment celles des érudits hollandais, étaient prévisibles. Huet a de fait mis au point une nouvelle méthode de commentaire : les textes donnent lieu d'une part à une *interpretatio*, qui ne saurait toutefois être une traduction en français, mais demeure en latin. La clarification du texte se fait par divers moyens<sup>17</sup>, comme la permutation des mots selon l'ordre du français, les substitutions de formes et de mots, les comblements d'ellipses, et surtout des développements qui viennent gloser le texte quand celui-ci se révèle particulièrement obscur. D'autre part l'éclaircissement large des textes est renforcé par une *annotatio*, avec un système de notes classées par B. Bureau selon trois fonctions : « les notes de compréhension, qui portent sur la langue et sur la découverte par le lecteur du sens du latin, les notes d'érudition qui permettent ensuite au lecteur de trouver dans la lecture du texte des éléments qu'il peut mettre en rapport avec d'autres connaissances qu'il possède déjà ou acquiert précisément par sa lecture, et enfin les notes de type critique, qui n'apportent rien à la lecture proprement dite mais exposent les difficultés que rencontrent les éditeurs de chaque texte »<sup>18</sup>. Cette invention d'une nouvelle forme de commentaire, discutée au moment de son élaboration, mais finalement féconde pour la survie de la pratique des textes qu'elle permet dans les années qui vont suivre, témoigne d'une prise en compte des évolutions des pratiques culturelles qui fait de Huet, au delà des regrets qui sous-tendent son œuvre, un homme attentif à son siècle.

---

<sup>17</sup> Voir le Volume II de *La Collection ad usum Delphini*, *op. cit.*.

<sup>18</sup> Bruno Bureau, « Typologie des notes dans quelques volumes de la collection ad usum delphini », *dans La Collection...*, *op. cit.*, vol. I, chap. VII, p. 227-251.

#### 4. Un écrivain féru de théorie.

Comme on peut s'y attendre, le début du texte est l'occasion pour Huet de justifier son œuvre. L'emphase de l'incipit met en avant une référence incontestable en matière d'autobiographie, Saint Augustin, auteur de *Confessions* qu'il plaça sous le haut patronage de Dieu en les présentant comme l'expiation de ses fautes. L'idée d'offrande des fautes est d'ailleurs reprise à son compte par Huet qui présente lui aussi l'autobiographie d'un prélat. Jouant sur le parallèle, il s'approprie les fruits de ce haut témoignage d'humilité et évoque un événement déclencheur, une grave maladie qui sonne comme un avertissement. Toutefois certains éléments amènent à mettre à distance ce rapprochement. C'est d'abord son évidente impropriété, que le lecteur peut mesurer devant un texte qui fait finalement bien peu de place à l'humilité ou au regret des fautes et ne convoque Augustin que de façon très formelle. C'est ensuite une autre motivation qui, par la pluralité qu'elle introduit, vient remettre en question la pureté de la première et pieuse justification : comme l'affichent souvent les discours préfaciels, l'auteur dit n'avoir fait qu'accéder à la demande presque indiscrete de ses amis qui l'ont prié de consigner les nombreuses anecdotes que son long commerce au sein de la République des Lettres a pu lui faire connaître. La mise en valeur de leur insistance a pour fonction de l'exempter de tout péché d'orgueil, mais l'excuse ne lève pas complètement l'évidente contradiction entre humilité de l'offrande et orgueil d'une écriture sur soi.

L'on comprend que le genre des mémoires (*commentarius simplex*) ait pu convenir à Huet car, même si celui-ci s'organise à partir de la personne du scripteur, les objets envisagés de cette perspective peuvent varier infiniment d'une réalisation à une autre. L'écart entre l'annonce initiale d'une offrande des fautes et la satisfaction d'une vie pleinement remplie, qui se manifeste si vivement au fil des pages, montre bien la souplesse dont le genre s'accommode. C'est cette souplesse qui explique que la justification de l'incipit paraisse flottante et que, par suite, le livre évoque tantôt les autres savants, tantôt la vie de l'auteur, tantôt aussi une mutation significative dans la relation de cette vie. C'est le cas quand ce ne sont plus les événements qui guident l'avancée du récit mais l'ordre des livres écrits par l'auteur ; en témoigne une intervention qui montre que cette préoccupation dépasse la simple digression : « *Sed antequam discedam a scriptorum mearum historia, instituae hujus narrationis ordo postulat, ut de aliis quoque nonnullis hic disseram, in quibus multum quoque a me operae positum est.* » 'Mais avant de quitter l'histoire de mes écrits, l'ordre de ces Mémoires veut que je parle de quelque autres qui m'ont aussi donné beaucoup de peine' (p. 129/348). Le terme de « commentarius » a ici laissé la place à celui de « narratio » et le sujet, qui, bien que présenté comme temporaire, se prolonge, relève ici de l'« historia ».

Un autre seuil de l'œuvre, les dernières pages, offre l'occasion de reprendre du champ sur le texte achevé et d'asseoir sa légitimité : l'on voit donc revenir les mêmes arguments qu'au début du premier livre, l'auteur y renvoie d'ailleurs et développe, en modifiant seulement les proportions, le déni d'orgueil, la pression des amis, la pénitence salutaire. Malgré une première impression de répétition et de formalisme, cette fin de l'œuvre se révèle au bout du compte plus intéressante car elle ne s'en tient pas là : Huet ouvre un nouveau développement en passant des arguments aux exemples qui continuent de servir d'arguments mais resserrent le champ vers la littérature. Par cette bifurcation, la rédaction des mémoires n'est plus seulement relation à soi, aux autres ou même à Dieu, mais elle trouve une dignité dans le domaine des Lettres : le *Commentarius* est légitime car il ne saurait encourir les reproches de *novitas* ou de *raritas*. Outre celui d'Augustin, ce ne sont pas moins de cinquante-deux noms d'auteurs de mémoires qui vont s'égrainer dans les lignes suivantes ; l'*index prior* de l'édition de 1718 a d'ailleurs besoin de près de quatre pages pour dresser la liste de ces mémoires majoritairement désignés en cet endroit sous l'appellation de « commentarii ». Par cet ultime développement qui montre que Huet s'est livré à une véritable enquête sur le genre des mémoires, le *Commentarius* confirme son ancrage dans l'écriture savante. Une telle démarche fait écho à d'autres développements relevant de la théorie générique que l'on trouve en plusieurs œuvres de Huet.

C'est bien sûr le cas de la *Lettre-Traité de l'origine des romans* qui constitue une des premières tentatives de définition du genre romanesque<sup>19</sup> et ancre pour cela son écriture propre dans une pratique antique et unifiante de la fiction : l'évolution décrite à partir de cette pratique permet d'en expliquer la corruption. C'est donc selon une méthode historique que procédait cet essai de définition. Comme l'a montré E. Bury<sup>20</sup>, cette méthode, qui piste l'unité des savoirs à travers l'évolution de l'ensemble de leurs réalisations, concerne finalement bien des domaines envisagés par Huet. Dans la *Demonstratio evangelica*, il remonte à la Bible comme la seule vérité dont Moïse est la figure centrale, toutes les mythologies païennes n'étant que le reflet déformé de cette révélation première. Et c'est cette même démarche qu'a repérée F. Wild<sup>21</sup> à propos du genre des *ana* dont Huet s'est fait un des meilleurs théoriciens. C'est dans sa lettre du 7 avril 1702 au Père de la Duquerie qu'il aborde la question ; la lettre a

---

<sup>19</sup> Voir l'analyse qu'en a donnée Nathalie Fournier, « Comment définir un genre ? La Lettre sur l'origine des romans », dans *Pierre-Daniel Huet...*, *op. cit.*, p. 109-118 et la présentation du texte par Camille Esmein dans *Poétiques du roman. Scudéry, Huet, Du Plaisir et autres textes théoriques et critiques du XVIIe siècle sur le genre romanesque*, Paris, Champion, Sources classiques n°56, p. 359-425.

<sup>20</sup> Emmanuel Bury, « L'humanisme de Huet... », *art. cit.*, p. 205-6.

<sup>21</sup> Francine Wild, *Naissance du genre des Ana (1574-1717)*, Paris, Champion, Études et Essais sur la Renaissance, 1001, p. 556-7.

paru assez importante pour être reproduite par l'abbé de Tilladet dans les *Dissertations* en 1712 et figure à nouveau pour l'essentiel dans la réflexion 57 du *Huetiana*. Dans la recherche d'une définition, on y retrouve un mouvement de va-et-vient entre les ouvrages des Anciens et les réalisations plus récentes, la confrontation entre titres et contenus permettant de circonscrire au plus près les traits du genre.

L'historique proposé par Huet pour les mémoires se présente de façon globalement chronologique tout en étant traversé par un souci d'auto-justification : il commence par l'évocation des rois et empereurs qui ont écrit des mémoires et suggère une distinction, qu'il exploite peu mais qui invite à un autre mode de classement, entre ceux qui parlent d'affaires publiques et ceux qui privilégient la vie privée. Il passe ensuite à la République romaine au cours de laquelle il repère quelques écrivains qui l'intéressent, puis néglige l'ordre des dates pour s'arrêter sur Marc Aurèle et Flavius Josèphe : l'enquête sur les genres est alors nettement perceptible car Huet reconnaît lui-même qu'il serait difficile de considérer leurs œuvres comme des mémoires. Mais, par un mouvement de confrontation, il montre comment, dans leurs textes, la présentation de la figure de l'auteur vient se fondre dans de plus amples visées, la morale pour Marc-Aurèle, l'Histoire pour Flavius Josèphe, domaines dont l'intérêt pour l'ensemble de l'humanité ne saurait être contesté. On est alors au terme du parcours de l'Antiquité et l'utilité des écrits de ces deux derniers auteurs entre en résonance avec le début de la présentation qui évoquait « plusieurs rois et empereurs fameux, lesquels, ayant eu conscience de leur mérite, de leur gloire et de leurs grandes actions, estimèrent que ce serait être injuste envers leur postérité que de les passer sous silence, et par là de priver leurs successeurs du bénéfice de tous ces avantages qui leur appartiennent par une sorte de droit héréditaire » (p.154-5/420).

De fait repousser la vanité de l'entreprise d'écriture revient comme un enjeu de l'ensemble du passage consacré à l'Antiquité : après l'Empire et la République, deux autorités sont convoquées pour assister Huet dans sa défense, Cicéron et Tacite. Ainsi se trouve cité un passage où Cicéron s'excuse d'entreprendre par lui-même l'histoire de son consulat : après avoir soigneusement rappelé ses éminentes qualités, Huet souligne à quel point le grand homme avait lui-même parfaitement mesuré les inévitables soupçons que font naître des écrits où l'on se donne une rôle de premier rang. Habilement, Huet met sur le même plan deux risques, l'excessive modestie –assez inattendue- ou, à l'inverse, la présomptueuse vanité. Le cas de Cicéron montre que, bien que conscient des risques, il n'a pas renoncé à l'écriture et c'est en cela qu'il constitue un exemple qui sert la justification de Huet. Le recours à Tacite ne relève d'ailleurs plus de l'exemple, mais de la simple justification. La citation tirée de la



*Vie d'Agricola* paraît d'autant plus intéressante qu'elle est, dans sa démarche, parfaitement comparable à celle de Huet : « Autrefois qu'on était porté davantage à faire des actions dignes de mémoire, et que les occasions en étaient plus fréquentes, un homme de génie ne cédait ni à la vanité, ni à l'intérêt, en livrant ses actes au jugement de la postérité ; il ne considérait que le bon témoignage de sa conscience. C'est pourquoi la plupart estimèrent que l'action d'être son propre biographe, était plutôt une preuve du sentiment qu'on a de ses prouesses, qu'une preuve d'arrogance » (p.155/422). L'exemption du soupçon de vanité dans la rédaction de mémoire se fait par un retour vers le passé (« *Apud priores* »). Mais le développement va plus loin que pour Cicéron dont le propos maintenait deux risques opposés en matière d'objectivité : dans les motivations de ces auteurs d'autrefois, à aucun moment, semble-t-il, le soupçon de vanité ne saurait se glisser ; s'ils se sont mis à rendre compte par écrit de leur vie c'est en toute bonne foi et pour des raisons nettement positives (« *bonae tantum conscientiae pretio* », « *fiduciam potius morum, quam arrogantiam* »), ce que Huet résume dans l'idée d'une saine confiance en soi (« *confidentiam* »). Le recours au champ lexical de la *fides* est d'ailleurs renforcé par une autre infraction à l'ordre chronologique, le retour à deux auteurs particulièrement dignes de foi qui avaient été évoqués un peu auparavant par l'auteur.

Le développement sur l'Antiquité joue largement sur le prestige, les plus grands noms se succèdent, et l'on passe vite sur de plus obscurs : c'est le genre des mémoires (*commentarii*) auxquels ils se sont adonnés, tout comme Huet, qui profite de cette présentation. Rien de bas donc ici, au point qu'on ne saurait s'étonner que les empereurs de Rome soient utilisés comme de simples exemples dans une liste. Rien de suspect non plus dans les raisons d'écrire de ces auteurs, comme le confirme, au moyen de Tacite, le redoublement d'un saut vers le passé où les valeurs étaient plus justes. Le travail d'anoblissement du genre auquel procède Huet est perceptible au tout début du parcours chronologique. Ce n'est pas tout à fait César qui ouvre la liste, mais Alexandre : Huet pense peut-être aux *Ephémérides royales* d'Eumène de Cardia et de Diodote d'Erythrée. Mais le nom de César ne tarde pas à arriver, en seconde position, ce qui amène à penser, à travers le couple des deux grands hommes, traditionnellement associés depuis les *Vies parallèles* de Plutarque, moins aux mémoires de l'un ou de l'autre qu'à un autre genre : Huet semble vouloir cumuler sur le genre des mémoires, entre autres preuves de gloire, la reconnaissance dont bénéficiait à son époque un livre, de genre voisin, dont la lecture était particulièrement répandue.

L'examen des mémoires des Modernes se fait ensuite en deux temps, avec un premier ensemble de six auteurs ayant composé leur texte en latin avant d'en venir à un groupe plus

fourni composé de ceux qui ont écrit dans la langue vernaculaire et plus spécifiquement les Français. À certains égards, on retrouve dans cette seconde période les enjeux du parcours réservé à l'Antiquité : ainsi les auteurs cités en tant qu'exemples continuent-ils d'entrer dans la justification de l'entreprise personnelle de Huet, qui rappelle cette dimension en isolant les auteurs français modernes dont les réalisations l'emportent sur les autres auteurs européens et qui, pour cette raison, l'ont particulièrement encouragé. Une liste d'une trentaine de noms, qui ne saurait entrer dans les détails de chaque œuvre, illustre fortement cette fonction d'exemplarité incitative. La question de la vanité continue d'être un sujet essentiel, mais elle fait l'objet d'un tout autre traitement : tandis que les auteurs antiques se voyaient par divers moyens exemptés de ce soupçon de vanité, il en est tout autrement des Modernes, et plus particulièrement des six figures de savants écrivant en latin qui constituent des points de comparaison manifestes pour Huet : Jérôme Cardan, Érasme, les deux Scaliger se voient reprocher leur auto-célébration. Si Georges Buchanan est exempté de cette accusation, c'est pour en recevoir une autre plus grave, sur son hétérodoxie religieuse, tandis que l'éloge du texte de De Thou est atténué par une critique de son style insuffisamment relevé. Cette liste produit un effet de palmarès dans lequel on ne peut s'empêcher de penser que Huet pourrait occuper la meilleure place.

L'enjeu est sans doute moins important pour les auteurs de mémoires en français. Leur grand nombre explique que Huet ne se soit pas attardé à chaque cas, mais l'on remarque du coup d'autant mieux qu'il réserve un sort particulier à Montaigne et lui inflige, comme on le lit aussi dès la remarque VI du *Huetiana*, les mêmes reproches de vanité qu'aux érudits examinés quelques lignes auparavant : la définition du genre des mémoires par différenciation explique que les *Essais* soient convoqués en cette place et montre aussi, par les réticences de Huet, tout ce que les mémoires ne doivent pas être selon lui. L'exhibition du moi qu'il reproche à Montaigne lui est manifestement insupportable et même si l'on peut douter en certains endroits qu'il ait su lui-même s'exempter de ce défaut, il délimite ainsi les contours d'un genre où la place du moi doit rester mesurée.

Le soin que prend Huet, dans les frontières de son texte, d'en circonscrire le genre en rappelant les fondations déjà anciennes, montre le prix qu'il accordait à l'une de ses dernières œuvres. Par la répétition, au cours de sa carrière, de cette démarche historique et comparative légitimante, il place ce *commentarius simplex* au terme d'un parcours qui, malgré son amour pour les textes anciens, n'a réservé au *commentarius in aliud* qu'une place finalement modeste.

## 5. L'historien face à la postérité.

Si les seuils du texte constituent le lieu attendu, et d'ailleurs pour la fin particulièrement fécond, d'une réflexion sur son genre, c'est aussi dans ces endroits que l'on peut logiquement chercher pour qui son auteur a pris le soin de le rédiger. De fait on y trouve bien quelques indications de cette nature. Le destinataire affiché du propos c'est apparemment Dieu, dont le nom revient à plusieurs reprises au cours des trois premières pages : par la référence initiale à Augustin qui confessa à Dieu l'ensemble de sa vie, Huet justifie son texte et l'engage sous le signe d'une imitation, celle d'une pieuse intention : une grave maladie entraîne la prise de conscience qui détermine ce geste. Cette entrée en matière permet à l'auteur de s'adresser directement à Dieu à la troisième page : « *Tu igitur, summe Deus, qui hominum omnium parens, ita uti revera es, sic haberi & vis & jubes, Opus hoc nutu tuo susceptum benigno favore proseguere et in eo perscribendo, & publici juris faciendo, eo flectatur mens nostra, eo dirigantur sensus nostri, quo amor tuus crescat, in legentium animis.* » 'Toi donc, Dieu tout-puissant, qui entends, qui ordonnes qu'on te regarde comme le père de tous les hommes, ainsi que tu l'es en effet, daigne accueillir avec faveur cet ouvrage entrepris par ton ordre, afin qu'en l'écrivant et en le publiant, ma pensée, ma volonté, tous mes sentiments n'aient d'autre but que d'accroître l'amour de toi dans le cœur de ceux qui le liront.' (p. 3/3). Clairement distinctes par leur ton du reste du livre, ces premières pages très rhétoriques pourraient évoquer le premier exorde, assez détaché du reste du propos, que les sermons<sup>22</sup> avaient l'habitude de placer juste avant la prière de l'*Ave Maria* : elles contribuent à cet effet de cadre qu'a manifestement voulu produire Huet. Cet amour de Dieu que, dans sa prière, il prétend vouloir susciter auprès de ses lecteurs, il le justifie immédiatement après en annonçant que son ouvrage va faire la démonstration de la tendresse manifestée par Dieu à son égard tout au long de sa vie : en réalité rares vont être les mentions de cette reconnaissance envers Dieu, la plus développée d'entre elles concerne la remarquable endurance qu'il a toujours manifestée dans la lecture intensive des textes à laquelle il s'est toujours immodérément livré sans en éprouver la moindre fatigue (p.18 /43).

À son tour la fin, repassant par l'exemple d'Augustin, appelle la bienveillance de Dieu, évoqué à la troisième personne cette fois-ci : le formalisme est plus patent encore en cet endroit où la bienveillance divine n'est sollicitée que dans les cinq dernières lignes, bienveillance dont le bénéficiaire n'est pas Huet lui-même mais son livre. Ainsi, le nom de

---

<sup>22</sup> Voir l'enchaînement ritualisé et assez saccadé des débuts de sermons qui font se succéder citation, premier exorde annonçant de loin le sujet, *Ave Maria*, second exorde commentant la citation avant le développement de deux ou trois points.

Dieu a beau se faire entendre en deux moments importants du texte, il constitue au bout du compte un destinataire bien modeste, comme si l'auteur n'avait pu faire autrement que de l'évoquer en ce lieu. Cette réserve concorde d'ailleurs avec la place relativement modeste que Huet fait à Dieu dans son *Commentarius* et notamment à l'évocation d'une vocation si tardive qu'il semble préférer la discrétion sur ce point.

Le second argument de la sollicitation des amis, qui constituent des destinataires plus crédibles, répété dans les deux mêmes endroits, paraît en revanche trouver un plus vaste écho dans la conception d'ensemble du texte. De fait l'ouvrage de Huet est aujourd'hui encore une source inépuisable de renseignements sur les échanges et anecdotes de la République des Lettres : selon l'auteur, c'est cela que ses amis craignent de voir disparaître si Huet tarde à les consigner. La réponse que fournit le *Commentarius* à cette inquiétude est assez riche pour ne pas faire de son auteur un simple chroniqueur de ce temps, mais un acteur de tout premier plan : s'il n'hésite pas à se présenter comme une autorité reconnue dans le domaine des Lettres et des Langues et comme un savant audacieux, il retrouve la polémique quand il revient sur les différends qui l'ont opposé à d'autres acteurs de cette République des Lettres.

C'est particulièrement le cas à propos du protestant Samuel Bochart, véritable personnage récurrent du *Commentarius*, longtemps lié d'amitié avec Huet, mais qui s'opposa finalement à lui dans une célèbre controverse autour du commentaire d'Origène. Les diverses évocations des longues relations des deux hommes permettent à Huet de régler ses comptes par-delà le tombeau : la mort brutale de Bochart, en pleine séance de l'Académie de Caen au cours d'une discussion avec Huet, avait empêché de terminer une dispute que ce dernier s'applique à présenter sous le meilleur jour dans ses mémoires. Ce sont les mêmes précautions qu'il prend pour expliquer son différend avec Segrais : rappelant d'abord avec soin quel prix il accordait pour sa part à leur amitié, il décrit le douloureux éloignement de Segrais ainsi que les affronts publics que celui-ci lui a fait subir. Mais ces fautes contre l'amitié importent moins qu'une autre faute, décisive, contre la langue : Segrais, incapable selon Huet de saisir un passage pourtant parfaitement compréhensible des *Géorgiques*, propose d'inutiles conjectures et refuse d'admettre ses erreurs ; il ne peut donc qu'avoir tort. Le *Commentarius* devient alors un tribunal public, conformément au genre des mémoires qui se construisent en attente d'un jugement<sup>23</sup> : Huet vient y défendre sa position contre ceux qui ont commis une double faute, contre l'amitié et contre les savoirs. Cette dimension de l'œuvre se perçoit encore dans les lignes consacrées au commentaire des *Astronomiques* de Manilius dont avait

---

<sup>23</sup> Voir Emmanuelle Lesne-Jaffro, « Les Mémoires et leurs destinataires dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Le Genre des mémoires...*, op. cit., p. 27-44.

été chargé Michel Dufay pour la collection *Ad usum delphini* : en se plaignant d'avoir été importuné par celui-ci puis contraint de se faire ouvrier dans la collection dont il aurait dû rester l'organisateur (les *Animadvertationes* qui suivent ce commentaire constituent la seule contribution scientifique de Huet à l'entreprise), il ne fait pas que manifester son intérêt pour le sujet traité par cette œuvre. Avec insistance il trouve là l'occasion de s'insurger contre le commentaire qui jusqu'alors faisait autorité sur Manilius, celui de Scaliger, avec lequel, *post mortem* et bien au delà de Dufay, il engage le combat.

Ainsi son livre fournit-il à Huet l'occasion de verser de nouvelles pièces aux dossiers restés en suspens et surtout d'en appeler au jugement des lecteurs en ce qui concerne l'évaluation de sa propre personne. Ces lecteurs, il faut manifestement les comprendre comme une entité large, qui ne renverrait pas seulement aux amis, mais à la postérité. Les adresses au lecteur sont pourtant rares dans le cours du livre ; la figure du lecteur n'est certes pas interpellée aussi vivement que Dieu dans les premières pages et les mentions isolées qui le concernent constituent apparemment de simples appuis rhétoriques : « Il n'est pas hors de propos, et il ne sera pas désagréable au lecteur de rapporter ici une épouvantable aventure... »<sup>24</sup>, « Que le lecteur, s'il est ami des Lettres, se figure combien... »<sup>25</sup>, « Que le lecteur daigne seulement, par égard pour moi et pour ces Mémoires, souffrir encore quelques mots. »<sup>26</sup>. À y regarder de près cependant, dès l'interpellation initiale à Dieu, la question de la lecture de l'œuvre était posée comme une évidence : la propagation de l'amour de Dieu, que prétendait réaliser le *Commentarius*, s'appuyait explicitement sur des lecteurs puisqu'elle devait se réaliser « *in legentium animis* ». Huet ne rédige pas son ouvrage pour lui-même, il ne le conçoit pas non plus comme un échange entre lui et Dieu en dehors du regard des hommes, il ne s'adresse pas non plus à ceux qui sont morts même s'il leur donne, par l'écriture mémorielle, une seconde vie, mais il pense au futur et au regard que celui-ci portera sur ces temps qui sont en train de s'éloigner. À ses yeux ses lecteurs ne sont pas seulement ces amis d'aujourd'hui qui le sollicitent, mais, sans limitation de temps, ceux qui liront dans ces lignes l'histoire non pas seulement des individus, mais des pratiques culturelles d'une époque.

À ce titre, il convient de ne pas exagérer démesurément l'importance du moi au sein du *Commentarius* et de considérer, dans toute son ampleur, le rôle de témoin que Huet s'est fixé. En devenant, par cet ouvrage, le chantre du passé, il montre sa capacité à prendre du recul par rapport à son époque et à évaluer les transformations auxquelles il a pu assister. Huet

---

<sup>24</sup> p. 45/p.109, '*Non abs re forsitan fuerit, nec lectori injucundum, referre hic facinus novum...*'

<sup>25</sup> p. 107/p. 279 '*Existimet Lector, litterarum amans, et studiis deditus...*'

<sup>26</sup> p. 154/p. 420 '*Patiatur modo benignus lector, & in mei gratiam, Operisque mei tutelam, paulo hic me longius excurrere.*'

n'est pas seulement un homme de cabinet, il a une connaissance des milieux mondains et une expérience approfondie de la cour, ce qui lui a permis de mesurer l'écart entre l'éminent travail d'érudition mené par les savants européens et le désintérêt grandissant du public cultivé pour celui-ci. Le creusement de cet écart le fait en plusieurs endroits vitupérer contre l'indolence de ce siècle, mais de fait il se révèle lui-même profondément influencé par cette évolution. On peut en effet s'étonner que lui, le grand philologue, n'ait pas publié un plus grand nombre de commentaires en dehors d'Origène, si considérable que soit cette contribution. Il existe bien aussi des *Notes sur l'Anthologie* et des *Remarques sur Manilius*, mais elles ne constituent ni les unes ni les autres un commentaire en forme et n'ont échappé à l'état de simples notes marginales que grâce à l'insistance d'autrui. C'est qu'en cette fin de vie le travail de la critique apparaît désormais à Huet servile et révolu : la correction des textes a été à ce jour menée à un point qu'il devient à ses yeux absurde de vouloir dépasser<sup>27</sup> ; dans le *Commentarius* comme dans le *Huetiana* (XXIII et CXIII) des termes extrêmement violents viennent enfin la rejeter. Sans doute l'expérience du préceptorat et le contact avec les mondains<sup>28</sup> ont-ils modifié le rapport de Huet aux textes anciens : alors qu'il baigne encore dans les années 1660 dans l'intimité linguistique des textes antiques, le temps de rédaction du *Commentarius* entérine un profond changement. Les textes anciens l'intéressent moins pour l'exactitude de leur restitution que pour la diffusion plus vaste et la transmission dont ils doivent faire l'objet par l'intermédiaire de commentaires moins centrés sur la langue et élargis davantage au fond et à la culture : les langues ne sont, pour reprendre ses images, que les clefs des portes, les servantes, alors que l'important est d'approfondir et de méditer les contenus.

La collection *Ad usum delphini* en est un signe évident auquel il faut ajouter le resserrement de l'intérêt de Huet pour les textes sacrés, encouragé par l'évolution de sa carrière ecclésiastique. La lecture du *Commentarius* permet certes de comprendre que le cœur de Huet allait plus vers le travail et l'érudition que vers les exercices spirituels, mais on ne saurait en déduire la moindre irréligion chez cet évêque tardif certes, mais qui baigna dans un univers intellectuel marqué par le poids de la religion et qui chercha régulièrement dans ses écrits comment concilier foi et raison. Huet passa ses dernières années à annoter la Vulgate : il nous dit avoir lu vingt-quatre fois la Bible à raison de deux à trois heures par jour pendant trente ans. Au delà de l'acte pieux, la question des savoirs n'est pas loin : il pensait de la Bible

---

<sup>27</sup> Un tel constat ne revient pas en propre à Huet, c'est un véritable leitmotiv analysé par Béatrice Guion dans « Le savoir et le goût : être philologue dans la France classique », dans *Les Époux Dacier* (Christine Dousset-Seiden et Jean-Philippe Gasperrin dir.), *Littératures classiques*, n°72, été 2010, p. 65-84.

<sup>28</sup> Sur ce contact avec la modernité, voir April G. Shelford, *Transforming the Republic of Letters. Pierre-Daniel Huet and European Intellectual Life 1650-1720*, New York, University of Rochester Press, 2007.

qu'elle était, de tous les livres, le plus propre à former et à exercer un savant. Elle est aussi manifestement devenue pour lui un texte qui, pour lui-même comme pour les interprétations auxquelles, depuis les Pères, elle a donné lieu, surpassait les textes profanes de l'Antiquité<sup>29</sup>.

L'Histoire qu'écrivait Huet, c'est par contrecoup celle d'un élargissement de l'activité érudite qui, au contact du religieux, s'est trouvée une véritable cohérence, satisfaisant et légitimant l'appétit des savoirs. On peut sur ce point s'arrêter sur un dernier terme, celui de « *commentatio* », utilisé avec parcimonie (essentiellement au livre V), qui intrigue par sa proximité avec le mot « *commentarius* ». Deux emplois assez rapprochés figurent dans le passage où Huet décrit le long travail d'élaboration de la *Demonstratio evangelica*, étalé sur une dizaine d'années au cours desquelles il fallut le concilier avec le sous-préceptorat. Pour le même mot, Charles Nisard propose ici deux traductions différentes « méditations », puis « œuvres »<sup>30</sup> : l'une, jouant sur l'identité des suffixes, accroît la teneur spirituelle de la *commentatio*, tandis que l'autre, à l'inverse, tend à neutraliser le terme. Plus loin, quand Huet évoque les différentes tâches auxquelles il s'est attelé, on retrouve cette « *commentatio* » : d'abord pour évoquer l'influence de Diogène Laërce sur sa réflexion philosophique (Nisard traduit par « travaux »<sup>31</sup>), ensuite pour récapituler l'ensemble des nombreuses œuvres rédigées dans le cadre favorable d'Aunay (Nisard parle alors, de façon encore neutre, d'« occupations »), enfin pour désigner le travail de collection et de tri entrepris pour élaborer un ouvrage sur le commerce et la navigation des Anciens (s'éloignant du mot à mot Nisard introduit l'idée de « pensée » alors qu'il s'agit plutôt d'adopter une démarche critique devant l'ampleur de la documentation. Entre une teneur trop spirituelle et une excessive neutralisation, on voit qu'il faut sans doute reconnaître dans ce terme l'idée d'un travail intellectuel réfléchi, qui, loin de consister en d'abstraites spéculations, se nourrit de documents et débouche souvent sur des productions écrites. Deux emplois antérieurs du mot concernent des ouvrages de géométrie. La *commentatio* apparaît comme une activité intermédiaire entre science et méditation faisant la part belle au dialogue intellectuel : il ne s'agit cependant plus seulement de l'échange, confiant dans les savoirs, que les érudits menaient entre eux, mais d'une relation plus inquiète que le savant entretient avec ses propres objets. C'est de ce changement difficile pour un lettré que Huet a voulu livrer témoignage.

---

<sup>29</sup> Pour une réflexion d'ensemble sur cette question, voir Bruno Neveu, *Érudition et religion aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Albin Michel, Bibliothèque Albin Michel Histoire, 1994.

<sup>30</sup> p. 107/279 : « Que le lecteur, s'il est ami des Lettres et de l'étude, se figure combien il est facile pour l'esprit, au milieu de ces allées et venues continuelles et de ces agitations du jour et de la nuit, de s'appliquer aux méditations qui sont le fruit de la tranquillité. » ; p. 108-9/283 : « Je me réjouis sincèrement qu'un connaisseur, un appréciateur si éminent de mon travail, un critique enfin éprouvé dans les œuvres de cette nature, fit cet abrégé que je savais être demandé par plusieurs personnes... »

<sup>31</sup> p. 126/340 : « ... que je ne fisse de la philosophie un objet particulier de mes travaux. »